

Dispositifs d'éducation

La commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure l'entretien et la gestion des personnels de service. Par ailleurs, dans le cadre de compétences facultatives qu'elle souhaite développer, la Ville met en place des actions et programmes d'éducation.

Le rôle de la Ville

La commune est en charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure :

- › la construction, la reconstruction, la rénovation, l'extension ;
- › l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et de leurs dépendances ;
- › l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire ;
- › le chauffage et l'éclairage des classes ;
- › l'affectation et la gestion des personnels de service ;
- › l'acquisition des fournitures scolaires.



Apprendre en digital

24 salles de classes sont équipées d'un vidéoprojecteur interactif, d'une caméra, d'ordinateurs en fond de classe. Quant aux tablettes, les écoliers de Wallon et Chevreul primaires, ainsi que les collégiens de Diderot, les utilisent.. Ils développent ainsi créativité, esprit d'initiative et participent à des projets collaboratifs.

Par ailleurs, dans le cadre de compétences facultatives qu'elle souhaite développer, la Ville a défini plusieurs programmes d'éducation.

Le Programme de Réussite Éducative

Le PRE est un dispositif socio-éducatif financé par le CGET, la Métropole Rouen Normandie et la mairie de Petit-Quevilly. Il permet d'accompagner des élèves scolarisés à Petit-Quevilly de la maternelle au collège, en les aidant à traverser et à dépasser des situations de fragilité rencontrées sur le plan scolaire, familial, médico-social et /ou personnel.

Les parents sont systématiquement associés aux actions engagées. Selon les problématiques rencontrées, des suivis individualisés ou semi-collectifs peuvent être proposés aux enfants orientés vers le dispositif.

<https://www.petit-quevilly.fr/apprendre-et-grandir/les-actions-de-la-ville/dispositifs-deduction?>

Chaque enfant pris en charge par le PRE bénéficie d'un parcours personnalisé.

À qui s'adresse le Programme de Réussite Éducative ?

- Aux enfants de 3 à 16 ans, ne bénéficiant pas de toutes les conditions favorables à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel.
- Aux parents souhaitant bénéficier de soutien, d'écoute et/ou de conseils sur les relations parents-enfants, le système éducatif et l'appui à la scolarité.

Quelles actions sont proposées par Programme de Réussite Éducative de la ville ?

Le renforcement des apprentissages de base et le développement de l'ouverture culturelle.

- Ateliers de stimulation langagière pour des élèves de moyenne et grande section de maternelle.
- Ateliers de soutien en lecture et en écriture pour des élèves de CP et de CE1.
- Des accompagnements individualisés par des bénévoles de l'AFEV pour 20 élèves du cycle 3.

La prévention et les accompagnements individualisés en santé. (Selon l'OMS, la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.)

- Dépistages des troubles du langage oral et/ou écrit en moyenne section de maternelle et en CE1.
- Prises en charge en rééducation orthophonique.
- Soutien et accompagnement psychologique pour les enfants de 3 à 16 ans.
- Accompagnement à la fonction parentale pour les parents.
- Prévention des risques liés à la fatigue des enfants.
- Prévention des risques liés à la surexposition des enfants aux écrans.

Le soutien à la relation École-Parents :

- Formation des Représentants de Parents d'Élèves Élus.
- Valorisation des actions pédagogiques.

Le renforcement de la persévérance scolaire au collège :

- › Médiations individuelles et collectives
- › Prises en charge des exclus
- › Stages citoyenneté
- › Sensibilisation : "Vivre ensemble" en 6ème, "Dangers du protoxyde d'azote" en 3ème et "Harcèlement et cyber-harcèlement" en 4e et 5e.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Depuis des années, l'accompagnement à la scolarité est devenu un enjeu important pour la réussite des enfants. L'accompagnement joue le rôle de complément et de partenaire de l'école sans s'y substituer.

Sur le terrain, cela se traduit par une aide aux devoirs, un accès à la culture et aux technologies pour les élèves en difficulté. Aider les jeunes en élargissant leurs centres d'intérêt, valoriser leurs acquis et encourager les parents dans le suivi de la scolarité, tels sont les objectifs de l'accompagnement scolaire.

Avec l'Éducation nationale, la Ville s'investit dans ce projet et a formé un groupe de travail. Elus, directeurs d'établissements scolaires et personnel municipal ont étudié le dispositif. Grâce à ce groupe de réflexion, de nouvelles dispositions sont mises en place.

Les structures d'accueil

- › Maison de l'enfance Georges-Brassens (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 17h30)
- › Maison de l'enfance Alphonse-Daudet (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 17h30)
- › Maison de l'enfance Louis-Pasteur (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 17h30)
- › Ecole Joliot-Curie (Lundi, Mardi et Jeudi de 16h15 à 18h15)

L'Antenne de Développement Social

- › **Pour les élèves de l'élémentaire** : Espace citoyen et Centre social Saint-Julien, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 ;
- › **Pour les collégiens et lycéens** : Le "16", le "19" et l'espace Verlaine, tous les jours de 13h30 à 18h30 ;



VILLE DE PETIT-QUEVILLY
Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00